



CERCLE DE FERMIERES SAINT-GILBERT
www.cfqstgilbert.org

Fière de notre Patrimoine!
Le thème 2023-2024 des CFQ!

Prochaine réunion mensuelle et souper fin d'année

Notre prochaine réunion se tiendra **exceptionnellement** :

Judi le 13 juin 2024
À 17h30
Restaurant Le Chavigny

Pour la réservation de ce souper, merci de bien vouloir confirmer votre présence auprès de Carmen (418 268-8948) ou Francine (418 268-8354) au plus tard le 6 juin.

Élections 2024

Tel que déjà mentionné, les postes suivants sont en élection et il y aura lieu de les combler lors de notre réunion de juin : vice-présidente et secrétaire.

Merci à l'avance à vous chères membres Fermières de votre implication afin d'aider votre Cercle à rencontrer cette obligation.

Renouvellement de la carte de membre

À compter de la réunion de mai, le temps sera venu pour procéder au renouvellement de la carte de membre Fermières pour l'année 2024-2025. Celle-ci demeure au même coût, soit de 35\$.

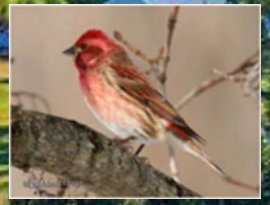
RAPPEL : Marché aux puces – dimanche 26 mai 2024

Dans le cadre du Marché aux puces et foire artisanale, sous le préau, organisé par le Comité des loisirs, le Cercle de Fermières participera à l'événement. Diverses confections artisanales seront à vendre. Il nous fera plaisir de vous rencontrer à cette activité.

Au plaisir de vous rencontrer notre souper du 13 juin!!!



Michelle Robitaille, responsable des communications
100 ans de savoir à partager



Le Gilbertain

Mai 2024

Photo : gracieuseté PANORAMAX

SAINT-GILBERT.CA



Mot du maire



Voir le texte au centre de ce Gilbertain pour le mot du Maire.



Municipalité de Saint-Gilbert

Résumé de la séance de mai 2024

Pour plus de détails, relativement aux délibérations du conseil n'hésitez pas à consulter les procès-verbaux sur le site de la Municipalité : www.saint-gilbert.ca

Marché aux puces Et Foire des Artisans



À St-Gilbert sous le préau

Dimanche
Le 26 mai 2024

MUSIQUE, ANIMATION
JEUX GONFLABLES
MAQUILLAGE
HOT-DOG, ETC

RÉSERVE TA TABLE ET
VIENS T'AMUSER LORS DE
CETTE JOURNÉE

RÉSERVATION DE TABLE OBLIGATOIRE

POUR INFORMATIONS ET
RÉSERVATIONS COMMUNIQUEZ
AVEC JULIE AU 418-284-3355

LES TABLES SONT FOURNIES

CAMPAGNE
de distribution
d'arbres annuelle !

mai mois
de l'arbre
et des forêts

VENEZ CHERCHER VOTRE ARBRE
OFFERT GRATUITEMENT AUX
CITOYENS DE
ST-GILBERT PAR LE MINISTÈRE DES
RESSOURCES NATURELLES ET DES
FORÊTS (MRNF) EN
COLLABORATION AVEC
L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DES
DEUX RIVES (AF2R)



- Octroi de mandat de services professionnels à Mallette inc. pour l'audit de la reddition de compte de la TECQ 2019-2024
- Contribution financière à la Chambre de commerce de l'ouest de Portneuf pour le Groupe d'action en développement durable
- Contribution financière à l'activité reconnaissance du CPE / BC le Kangourou
- Demande à TC Transcontinental afin de prévoir la distribution du Raddar sur le territoire de la Municipalité
- Autorisation de dépôt d'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la régie des alcools, des courses et des jeux du Québec
- Octroi de mandat à Excavation WS pour les travaux de drainage, lot 4 616 455
- Octroi du mandat de nivelage de la route Gravel, du chemin de la Baie et du chemin Dionne

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES
SEMAINE DU 17 AU 22 JUIN 2024
DU 103 AU 1109 PRINCIPALE AINSI QUE LA
ROUTE 354, LÉTOURNEAU ET DES ÉRABLES

Municipalité de Saint-Gilbert, 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Qc) G0A 3T0
Bureau ouvert le mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.
Tél. : 418 268-8194, courriel : info@saint-gilbert.ca



La dernière messe dans l'église de Saint-Gilbert sera célébrée le **dimanche 26 mai 2024 à 11h.**

Vous êtes invités à y assister en grand nombre. Un hommage sera rendu à Marie-Paule et Jacques Loranger après la célébration afin de souligner leurs très nombreuses années de dévouement à notre église.



50^e anniversaire
de l'École secondaire de Saint-Marc
Organisé par
La Fondation

Souper & spectacle d'Éric Masson

Samedi 8 juin 2024
Apéro servi dès 17h30
Souper à 18h30

Halo
AIDE À DOMICILE

La Licorne
La messe des jeunes pour les moins jeunes

Halo
ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE

EMPLOI ÉTUDIANT AGENT (E) ADMINISTRATIF (VE)

Durée : 2 juillet au 16 août 2024

Rejoins une équipe exceptionnelle et positive pour passer un été mémorable !

Description du poste:

- Accueillir les client(e)s et répondre aux appels avec professionnalisme et courtoisie
- Maintenir une communication efficace avec les employés et les bénévoles
- Apporter un soutien administratif polyvalent à l'équipe, incluant des tâches d'organisation, d'administration et de communication
- Assumer toutes autres tâches connexes nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation.

Exigences:

- Excellentes compétences en communication orale et écrite
- Esprit d'équipe très développé, sens de l'organisation prononcé et capacité à faire preuve de débrouillardise dans toutes les situations.
- Maîtrise des outils informatiques tels que Word, Excel, PowerPoint, les médias sociaux et Outlook.

Tu es prêt(e) à relever ce défi et à vivre un été productif et enrichissant, envoie-nous ta candidature dès maintenant !

HORAIRE DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 16 H 30. 35 HEURES DE TRAVAIL PAR SEMAINE. SALAIRE HORAIRE DE BASE : 15,75 \$.
BUREAU SITUÉ AU 174 AVENUE ST-JACQUES, DONNACONA



418 285-2935/115



www.lehalo.ca
rh@lehalo.ca



Club Fadoq Saint-Gilbert

Âge d'Or

Bonjour chers membres,

Mercredi, le 24 avril avait lieu notre Assemblée Générale Annuelle. Notre nouveau conseil d'administration pour 2024-2025 se compose comme suit:

- 1) Raymond Groleau, président
- 2) Jean Julien, vice-président
- 3) Ghislaine Marcotte, sec.-trésorière
- 4) Martine Raza, administratrice
- 5) Yves Perron, administrateur
- 6) Pierre-Paul Moisan, administrateur
- 7) Bernard Perron, administrateur

Félicitations aux anciens et bienvenue aux nouveaux élus. Un gros merci à tous et à toutes pour votre implication. Bon été, à la prochaine.

Raymond Groleau, président.

Mot du Maire

Chers concitoyens,

Notre église est le sujet principal depuis au moins un mois et je vais tenter de répondre à toutes vos questions du point de vue municipal selon les informations qu'il y a de présentement disponible. Considérez donc mon Mot du Maire de ce mois-ci comme un document d'informations sur le sujet de l'achat de l'église par la municipalité.

Combien coûtera l'achat de l'église? En avril, une résolution d'intérêt d'achat pour 1\$ a été envoyée à la Fabrique qui en est le propriétaire foncier présentement. Nous attendons une réponse officielle. Tout le processus peut prendre un certain temps car même une réponse positive ne fait qu'enclencher le processus d'acte et de contrat d'achat qui doit entre autres être rédigé, examiné, vérifié, modifié si requis, approuvé, voté et finalement notarié. De façon réaliste, cela signifie une durée de processus comprise entre quelques mois au mieux et 2 ans au pire.

Est-ce que notre église est en bon état pour l'acheter? Oui, mais nous n'en avons présentement aucune preuve écrite. C'est pourquoi il a été prévu avec la résolution d'intérêt d'achat de 1\$ de aussi exiger qu'un carnet de santé de l'église soit fait. Ce carnet de santé non seulement prouvera l'état réel actuel mais aussi aidera à prévoir d'avance une planification pour les plus gros entretien éventuel futur qu'il pourrait y avoir à long terme.

Pourquoi n'y a-t'il pas un référendum pour décider d'acheter ou non l'église? Outre le fait de savoir que l'église est en bon état suffisant pour être digne d'être acheté et préservé, l'argument principal reste qu'il serait logiquement injustifiable de dépenser en taxes municipales le coût d'un référendum, soit de 5 000\$ à 7 000\$, pour acheter une église à 1\$. Même dans un hypothétique scénario catastrophe où tout tournerait mal après l'achat, il serait comparativement plus rentable de simplement la revendre ensuite avec profit. Le risque de perte financière significative est donc quasi-nul et ne justifie pas le coût engendré par un référendum. Nous comprenons tous comme citoyens de Saint-Gilbert que, subjectivement et surtout émotivement, oui c'est une grosse décision d'acheter une église et c'est le type d'action qui peut parfois soulever les passions. Mais il faut aussi admettre après réflexion que, objectivement et financièrement, non ce n'est vraiment pas une grosse transaction ni un gros risque puisque ce n'est qu'une transaction foncière de 1\$ sur une église en bon état.

Est-ce que la municipalité avait prévu des fonds pour la préservation de l'église? Oui, mais dans un certain sens non. Je m'explique : Oui dans le sens où la municipalité a créé, en avril 2019, un fonds réservé sous le nom complet de « *Fonds municipal dédié à la préservation et à l'avenir de l'église de Saint-Gilbert* ». Ce fonds réservé est présentement de 5 045\$ et ne peut pas être légalement utilisé à d'autres fins. Non dans le sens où ce fonds réservé ne provient de aucun fonds public et ne contient que, lors de sa création, une partie des surplus d'opérations (1000\$) des revenus du 125ième de Saint-Gilbert et, additionné depuis ce temps, uniquement des contributions volontaires sous la forme de dons de citoyens donné spécifiquement pour ce fonds réservé. Cela signifie que absolument 0% de taxe municipale a été chargé ou prévu depuis sa création en 2019 pour remplir ce fonds et que toutes les personnes qui auraient fait le choix personnel de ne pas être d'accord avec le principe de ce fonds réservé seront satisfaites car elles n'y ont pas contribué avec leur taxes de toute façon.

Peut-on contribuer au fonds réservé pour l'église? Oui. Toute personne qui souhaiterait contribuer au fonds réservé pour l'église peut contacter la municipalité. Sachez que toute contribution est considéré comme un don officiel et vous donne le droit de recevoir un reçu d'impôt sur demande. J'en profite pour mentionner une information peu connue : Saint-Gilbert est officiellement inscrit comme donataire reconnu et enregistré au gouvernement fédéral depuis le 1 janvier 2012 et est ainsi habilité à donner des reçus d'impôt officiel pour donations depuis cette date.

Est-ce que l'église sera désacralisé? Oui. Puisque la Fabrique n'en sera plus propriétaire, elle sera désacralisé. Je ne connais pas très bien le fonctionnement ou le protocole précis de ce processus qui ne concerne que la Fabrique mais la réponse reste oui. Dans les faits, cela signifie que, après un achat par la municipalité, l'église ne sera une « église » que par son nom et par sa forme physique mais ne le sera plus pour autre chose officiellement. Expliqué autrement, l'église sera devenu un immeuble foncier municipal au même titre que le centre municipal et nous devons tous changer notre mentalité et notre façon d'y penser en conséquence. Comme exemple probant, la signification du concept d'une phrase telle que « être d'accord ou non de fournir de l'argent public des taxes municipales pour une église » se transforme radicalement. Avant un tel achat, les mots « pour une église » sont interprétés par nous tous comme signifiant « pour la religion ». Après un achat par la municipalité, cette même phrase sans aucun changement de mot signifie soudainement en réalité être d'accord ou non de fournir de l'argent public des taxes municipales « pour un immeuble municipal ». Si on est honnête avec soi-même, il faut admettre que cela enlève beaucoup d'argumentaires... Ceci-dit, il y a au moins une autre signification qui heureusement ne changera pas : L'église sera encore et toujours le cœur de notre village.

Y aura-t-il encore des activités religieuses dans l'église après un achat? Oui. L'église sera loué à la Fabrique lors d'activités telles que mariage, funéraille, baptême, confirmation, etc. Il pourra aussi y avoir des messes ordinaires à la demande. Puisque l'église sera loué à la Fabrique pour de telles occasions, cela créera un revenu municipal pour couvrir une partie des dépenses de l'église (voir les tableaux de calcul).

Qu'elles activités sont prévus dans l'église après l'achat? Il est encore trop tôt pour déterminer sérieusement cela pour quelques raisons. Cinq états de fait doivent de façon réaliste être en place pour déterminer cela de façon logique, durable et ordonné et certains points sont plus important ou limitant que d'autres : 1- L'acte d'achat lui-même. 2- Les besoins de la Fabrique après l'achat pour en tenir compte. 3- Un comité pour voir à sa préservation patrimoniale prévu être le futur *Conseil local du patrimoine* qui sera mis en place. 4- Un comité ou un OBNL qui sera à déterminer pour la gestion normale des activités. 5- Le point le plus critique : Les assurances. Avant toute spéculation, il faudra savoir qu'est ce qui sera permis comme activités par les assurances pour un prix acceptable et aussi être effectivement assuré avant de les permettre. Je vous rappelle que la détermination du coûts des assurances ne dépend pas seulement du type d'activités futures mais est aussi entre autres dépendante de la production d'un futur carnet de santé de l'église. Pour clore ce point, soyez assuré que vous aurez tous l'occasion de fournir vos idées d'activités lorsque le moment de faire une consultation publique sera venu.

Est-ce qu'il y a des subventions qui serait applicable d'une façon ou d'une autre? Oui mais selon certaines situations précises et relativement limités. Une subvention peut être obtenu pour les frais de conversion de l'église. Autrement dit, si nous avons à réaménager l'intérieur de l'église, nous pourrions avoir droit à une subvention. Aussi, la municipalité pourrait obtenir des subventions pour des future réparations de l'église (aucune réparation n'est prévu à ce jour) à la condition que l'église soit officiellement déjà cité immeuble patrimonial par la municipalité sur un avis favorable d'un *conseil local du patrimoine* créé par la municipalité selon la *loi sur le patrimoine culturel*. Un futur *Conseil local de patrimoine* devra se pencher pour peser les avantages et les inconvénients d'une telle citation avant de faire une recommandation au conseil.

Qui sera sur le Conseil local du patrimoine? Le *Conseil local du patrimoine* est un comité municipal officiel mais facultatif qui peut être créé par une municipalité selon les articles 152 et suivants de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Son mandat, dans sa description large est, à la demande du conseil de la municipalité, de lui donner son avis sur toute question relative à l'application de la *loi sur le patrimoine culturel*. Il est prévu par le conseil municipal en concordance avec cette loi que ce comité sera de 3 personnes, le minimum permis par la loi, pour que ce comité reste simple et efficient. Une seule personne du conseil municipal peut légalement siéger sur ce comité. Les citoyens non-élus y seront donc majoritaire au 2/3 pour faire des recommandations motivés au conseil municipal. Un maire est d'office sur tout les comités où il choisi d'y siéger et j'ai choisi de siéger sur celui-ci. Il manque donc 2 personnes parmi les citoyens non-élus qui seront nommé par le conseil municipal pour siéger avec moi.

Puis-je donner mon nom pour faire partie du futur Conseil local du patrimoine? Oui! Si vous avez un intérêt et des connaissances particulières pour l'historique et la préservation du patrimoine de Saint-Gilbert au sens général incluant l'église mais sans s'y limiter, ceci pourrait être très stimulant et enrichissant pour vous. La liste complète suivante représente les huit (8) différentes catégories de patrimoine légalement susceptible d'être examiné en tant que sujet par un *Conseil local du patrimoine* au niveau municipal : Site patrimonial, immeuble patrimonial, document patrimonial, objet patrimonial, patrimoine immatériel, personnage historique décédé, événement historique et, finalement, lieu historique. Si vous avez ce qui s'apparente à une passion pour ces sujets concernant Saint-Gilbert alors vous êtes chaleureusement invité à contacter la municipalité pour donner votre nom et vos coordonnées accompagné d'un texte de motivations décrivant qu'elles sont vos aptitudes, qualités et connaissances en lien avec ce domaine et pourquoi le conseil devrait vous nommer. Malgré tout ce que je vient d'écrire, personne au conseil ne s'attend à ce que Saint-Gilbert possède 2 experts de niveau professionnel en patrimoine. N'hésitez donc pas à postuler si vous avez de l'intérêt à vous impliquer dans ce domaine.

Après l'achat, combien coûtera l'impact financier de l'église pour la municipalité et sur mon compte de taxe? Il est beaucoup trop tôt pour fournir un chiffre exact mais j'ai personnellement fait une estimation grossière suffisante pour se « faire une tête » sur ce que cela pourrait coûter et qui sont reproduit en 2 tableaux pour les raisons expliqués plus loin (voir **).

* Ces services ou ces taxes ne sont déjà pas facturés à la Fabrique pour l'église depuis longtemps, et probablement depuis toujours, dû à son statut d'exemption de taxes en tant qu'organisme religieux et ces coûts sont donc déjà réparti sur tous les comptes de taxe. En conséquence, il n'y aurait pas de coût supplémentaire pour ces services puisqu'ils sont déjà inclut autant au niveau de la municipalité que de tous les comptes de taxe.

** Le chiffre pour les assurances est inconnu à ce jour car les compagnies d'assurance exige un carnet de santé avant de fournir une estimation. Il est important pour la compréhension de savoir que des assurances religieuses n'ont presque rien à voir ni rien de comparable avec des assurances municipales. La bonne nouvelle est que des assurances municipales sont

généralement moins onéreuses. Donc simplement prendre le coût des assurances de la Fabrique pour le mettre dans ce tableau est, à toutes fins pratiques, hors de question. Par conséquent, pour toutes ces raisons, ce chiffre est le plus gros point d'interrogation et reste impossible à déterminer pour l'instant. Je l'ai laissé à 0\$ dans le tableau 1 pour, au minimum, facilement voir l'impact de tout le reste sans celui-ci. C'est donc la portion du calcul la plus précise comme estimation. Le tableau 2 inclut un chiffre d'assurance que, pour être totalement honnête, j'ai estimé presque au hasard comme étant le même coût que le chauffage pour en voir le résultat et que l'on puisse tous avoir une idée très générale et grossière de ce que le total pourrait donner au maximum. Advenant un bon carnet de santé, ce chiffre pourrait être jusqu'à moitié moindre.

*** Les autres activités sont estimés à seulement 500\$ pour débiter et être très conservateur. Elles ont cependant un grand potentiel de croissance au fil des années pour éventuellement devenir le principal revenu et transformer la gestion de l'église en profit.

Notes générales des tableaux : N/A signifie soit Non Applicable ou simplement non pertinent d'être calculé. De plus, toutes les charges et tout les revenus des tableaux ont été calculés selon le principe du pire scénario théoriquement possible. C'est à dire des chiffres maximum estimés pour les dépenses et des chiffres très conservateur estimés pour les revenus, sauf pour l'exception du chiffre des assurances qui s'approche plus du chiffre au hasard que d'une réelle estimation et n'est utilisé que pour se donner une idée générale du total à son maximum théorique. Comme exemple pour ceux qui étaient à la réunion d'information de la Fabrique, le 5000\$ arrondi de chauffage pour 2023 est en réalité 5373\$ que j'ai indexé de l'inflation moyenne de 2023 pour deux (2) années consécutives de 3,89%/année pour prévoir toutes augmentations possibles jusqu'en 2025 puisque 2024 est déjà bien entamé et ne serait pas une bonne année de référence prévisionnelle. Ceci a l'avantage d'augmenter encore plus la probabilité que le coût réel soit finalement moindre. Je tiens à préciser que ce n'est qu'un calcul grossier pour avoir une idée générale de ce que cela peut coûter pour les dépenses annuelles normales récurrentes et ce calcul ne prend pas en compte des coûts non récurrents advenant une situation spéciale ou unique comme une réparation majeure sortant des dépenses d'entretien normale annuel ou le coût d'un réaménagement de l'intérieur.

Je m'attendais à un chiffre beaucoup plus haut que cela. Y aurait-il une erreur de calcul? Qu'est-ce qui explique une estimation aussi basse? Bien que ce ne soit qu'une estimation grossière, il n'y a pas d'erreur évidente de calcul et, par transparence, vous avez tous les chiffres pour en vérifier l'exactitude. La situation d'exemption de taxes foncière et de taxes de services de la Fabrique qui n'apporte aucun coût supplémentaire et que j'ai déjà mentionné contribue de façon non négligeable à obtenir un chiffre aussi bas mais n'en est pas la cause principale. La raison principale est celle-ci : L'église de Saint-Gilbert est historiquement financée annuellement en partie majoritaire par des gros dons à la Fabrique provenant de seulement environ 15 citoyens sous la forme de dons de centaines ou de milliers de dollars chacun. Après un achat municipal, ces coûts de financement se retrouvent obligatoirement divisés par 308 personnes ou, plus réalistement, seront répartis sur 251 comptes de taxes en remplacement de principalement seulement 15 personnes. Bref, cela deviendra une répartition identique au coût du centre municipal. C'est cette différence de répartition massive qui explique en très grande majorité un coût aussi bas.

Y-a-t-il des coûts non récurrents que l'on peut déjà anticiper? Oui, il y en a deux pour l'instant : 1- Selon une quasi-certitude, le choix des futures activités après un achat de l'église impliquera probablement un réaménagement intérieur. La bonne nouvelle, déjà mentionnée, est qu'une subvention serait disponible pour de tels travaux et couvrirait partiellement une telle facture. 2- Ce sujet va peut-être vous faire sourire mais voici une vérité toute crue : Les gens qui vont à la messe n'ont presque jamais besoin d'aller aux toilettes à l'église. Ceci cause un certain problème lors d'un changement d'activités qui en requiert une utilisation plus fréquente et soutenue. Ainsi, encore selon une quasi-certitude, le choix des futures activités requerront probablement que beaucoup plus de gens soient capables d'aller aux toilettes à une plus grande fréquence. Le système de fosses actuel de l'église ne le permet pas. Un système comprenant un champ d'épuration neuf et adapté devra donc être construit pour accommoder cette clientèle qui dépassera avec certitude l'utilisation attendue lors d'un service religieux.

En conclusion, comme vous pouvez le constater dans les tableaux, un fait important est ainsi démontré : Même dans le pire des scénarios, l'impact du coût prévisible des dépenses ordinaires annuelles de l'église sera de moins de 50\$/année. J'espère avoir répondu à toutes vos interrogations et n'hésitez pas à me contacter pour toutes autres questions ou commentaires. Il me fera plaisir d'y répondre.

Sincèrement vôtre,

Daniel Perron
Maire de Saint-Gilbert

ANNEXE MOT DU MAIRE

Tableau 1 : Estimation 2025 de coût pour l'église (sans estimation d'assurances)

Charges (dépenses)								
Service	Fabrique réel 2023	Coût annuel estimé	Population	Quantité unité d'évaluation	Quantité compte de taxe	Coût / habitant	Coût / unité d'évaluation	Coût / compte de taxe
Chauffage	5 373,00 \$	5 799,15 \$	308	265	251	18,83 \$	21,88 \$	23,10 \$
Électricité	594,00 \$	641,12 \$	308	265	251	2,08 \$	2,42 \$	2,55 \$
Assurances**	5 942,00 \$	0,00 \$	308	265	251	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Taxe foncière*	0,00 \$	0,00 \$	308	265	251	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Eau*	0,00 \$	0,00 \$	308	265	251	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Déchet*	0,00 \$	0,00 \$	308	265	251	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Fosse septique*	0,00 \$	0,00 \$	308	265	251	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Entretien	1 700,00 \$	2 000,00 \$	308	265	251	6,49 \$	7,55 \$	7,97 \$
Administration	N/A	200,00 \$	308	265	251	0,65 \$	0,75 \$	0,80 \$
Sous-total :	13 609,00 \$	8 640,27 \$	308	265	251	28,05 \$	32,60 \$	34,42 \$
Revenus								
Service	Fabrique réel 2023	Revenu annuel estimé	Population	Quantité unité d'évaluation	Quantité compte de taxe	Revenu / habitant	Revenu / unité d'évaluation	Revenu / compte de taxe
Location Fabrique	N/A	1 500,00 \$	308	265	251	4,87 \$	5,66 \$	5,98 \$
Autres activités***	N/A	500,00 \$	308	265	251	1,62 \$	1,89 \$	1,99 \$
Sous-total :	N/A	2 000,00 \$	308	265	251	6,49 \$	7,55 \$	7,97 \$
	Fabrique réel 2023	Coût annuel estimé	Population	Quantité unité d'évaluation	Quantité compte de taxe	Coût / habitant	Coût / unité d'évaluation	Coût / compte de taxe
Total :	N/A	6 640,27 \$	308	265	251	21,56 \$	25,06 \$	26,46 \$

Tableau 2 : Estimation 2025 de coût pour l'église (avec estimation grossière des assurances)

Charges (dépenses)								
Service	Fabrique réel 2023	Coût annuel estimé	Population	Quantité unité d'évaluation	Quantité compte de taxe	Coût / habitant	Coût / unité d'évaluation	Coût / compte de taxe
Chauffage	5 373,00 \$	5 799,15 \$	308	265	251	18,83 \$	21,88 \$	23,10 \$
Électricité	594,00 \$	641,12 \$	308	265	251	2,08 \$	2,42 \$	2,55 \$
Assurances**	5 942,00 \$	5 799,15 \$	308	265	251	18,83 \$	21,88 \$	23,10 \$
Taxe foncière*	0,00 \$	0,00 \$	308	265	251	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Eau*	0,00 \$	0,00 \$	308	265	251	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Déchet*	0,00 \$	0,00 \$	308	265	251	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Fosse septique*	0,00 \$	0,00 \$	308	265	251	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Entretien	1 700,00 \$	2 000,00 \$	308	265	251	6,49 \$	7,55 \$	7,97 \$
Administration	N/A	200,00 \$	308	265	251	0,65 \$	0,75 \$	0,80 \$
Sous-total :	13 609,00 \$	14 439,42 \$	308	265	251	46,88 \$	54,49 \$	57,53 \$
Revenus								
Service	Fabrique réel 2023	Revenu annuel estimé	Population	Quantité unité d'évaluation	Quantité compte de taxe	Revenu / habitant	Revenu / unité d'évaluation	Revenu / compte de taxe
Location Fabrique	N/A	1 500,00 \$	308	265	251	4,87 \$	5,66 \$	5,98 \$
Autres activités	N/A	500,00 \$	308	265	251	1,62 \$	1,89 \$	1,99 \$
Sous-total :	N/A	2 000,00 \$	308	265	251	6,49 \$	7,55 \$	7,97 \$
	Fabrique réel 2023	Coût annuel estimé	Population	Quantité unité d'évaluation	Quantité compte de taxe	Coût / habitant	Coût / unité d'évaluation	Coût / compte de taxe
Total :	N/A	12 439,42 \$	308	265	251	40,39 \$	46,94 \$	49,56 \$